

# Concours International de Photo Nature 2007



11<sup>ème</sup> Festival International  
de la Photo Animale et de Nature  
Montier-en-Der (Haute-Marne) - 16, 17, 18 Novembre 2007



*Expositions de photos Nature*

*Présentation de matériel photo et optique*

*Forum environnement*

*Expositions d'Art nature*

*Salon du livre nature*

*Conférences photographiques*

*Concours International de Photo Nature : nombreux prix en jeu  
(appareils photos, safari photo, jumelles et accessoires...)*

*Avec le soutien de :*

*Canon, Fujifilm,  
Chasseur d'Images, Terre sauvage,  
Yves Rocher, Déclic Editions,  
Europe Nature Optik, Jama Electronique,  
Leica, Lowe Pro, Manfrotto, Nikon,  
Objectif Nature, Paralux, Photo et Nature,  
Sigma, Swarovski, Zeiss...*

*Renseignements :*

*AFPAN « l'Or Vert »  
1 ter av. de Champagne  
F-52220 MONTIER EN DER  
Tél: (33) 03 25 55 72 84  
E.mail: [maud.afpan@orange.fr](mailto:maud.afpan@orange.fr)*

© Caroline Antao

En partenariat avec :



## REGLEMENT DU 11e CONCOURS INTERNATIONAL DE PHOTO NATURE 2007

### ORGANISATION

L'AFPAN « l'Or Vert » (Association pour le Festival de la Photographie Animalière et de Nature) organise, dans le cadre du 11e Festival International de la Photographie Animalière et de Nature (A Montier en Der, Haute-Marne, Région Champagne-Ardenne les 16,17 et 18 Novembre 2007), un concours international de photographie animalière et de nature, en collaboration avec le Club Léo LAGRANGE de Saint-Dizier.

### PARTICIPANTS ET PHOTOGRAPHIES

Ce concours est ouvert à tout photographe individuel, amateur ou professionnel de tout âge et de tout pays. Sont exclus les organisateurs du Festival et les membres du jury. Ce concours a pour but de montrer des images de faune, de flore et de paysages réalisées en pleine nature. En participant à ce concours, l'auteur d'une photographie manifeste son intérêt pour l'environnement et il justifie d'un **comportement respectueux envers les espèces animales ou végétales**. D'une manière générale **la faune et la flore domestique sera écartée ainsi que toute intervention humaine**, captivité, dérangement etc...

L'image présentée devra être conforme à la prise de vue originale, sans ajouts ou retrais d'éléments étrangers à la scène photographiée, sans modification du flou, sans trucages ou autre technique visant à modifier profondément l'image. Le recadrage est autorisé dans la limite de 20% de la surface de l'image. La retouche doit se limiter au nettoyage des poussières et à l'amélioration globale de l'image (niveaux, balance des blancs...). L'accentuation et l'augmentation de la saturation doivent rester modérées.

### CONCOURS PAPIER COULEUR OU NOIR ET BLANC

Tirage argentique ou numérique, sans marge, ni encadrement, ni support, de format compris entre 20x30 cm et 24x36 cm (A4 sans marge et panoramiques d'au moins 36 cm pour la plus grande longueur acceptés).

Catégories du concours papier :

- 1 **Les mammifères sauvages** (libres, photographiés dans leur milieu naturel)
- 2 **Oiseaux sauvages** (libres, photographiés dans leur milieu naturel)
- 3 **Une vie d'insecte et d'araignée** (photographiés dans leur milieu naturel)
- 4 **Histoires de plantes** (plantes et végétaux dans leur milieu naturel, champignons, mousses, lichens, arbres...)
- 5 **Paysages du monde** (grands espaces sauvages naturels où la présence de l'homme est absente ou minimisée)
- 6 **Graphisme, formes et matière** (tout sujet confondu, l'image ne doit pas pouvoir être présentée dans une autre catégorie)
- 7 **Autres animaux sauvages** (tout autre image d'animal sauvage, mollusque, crustacé, batracien, reptile, poisson, autre invertébré, larve...)
- 8 **Thème de l'année : JAUNE**

Chaque participant pourra présenter **au maximum 15 photographies papier, avec un maximum de 5 photographies par catégorie**. Les dossiers comportant plus de 15 photographies ou plus de 5 images dans une catégorie seront mis hors concours.

Au dos de chaque photographie sera inscrit, de façon lisible et en majuscules :

- le Nom et Prénom de l'auteur
- le numéro de la catégorie
- le sens de vision (haut-bas)
- le titre de l'oeuvre, conformément au bulletin d'inscription
- les commentaires utiles
- les photographes résidant en Champagne-Ardenne (Départements 08,10,51,et 52) inscriront de manière très lisible un « R » majuscule au dos du tirage.

### CONCOURS SERIE NUMERIQUE :

Chaque photographie pourra présenter **une seule série de 3 à 5 images numériques** traitant d'un thème unique (sujet homogène, chronologie, séquence, saison, histoire...). Les images présentées seront au **format JPEG** (qualité fine) avec une **définition de 1024 pixels pour la plus grande longueur et 768 pixels pour la plus grande hauteur**. La retouche sera limitée (Voir « PARTICIPANTS ET PHOTOGRAPHIES »)

Chaque fichier d'une série sera désigné par un suffixe (un seul pour toute les images de la série) :

« A\_ » : action, mouvement ou comportement

« L\_ » : lumière et ambiances

« P\_ » : portraits et gros plans (faune ou flore)

Suivront « nom.prenom\_numero » et l'extention « .jpg »

Exemple : « L\_durant.jacques\_01.jpg » désignera la première image d'une série sur un comportement animal...

Les images (1024/768) seront placées à la racine d'un CD compatible PC. La mention « série numérique » et le nom de l'auteur seront inscrits sur le CD (l'utilisation d'étiquettes est proscrite).

L'auteur fournira une planche contact au format A4 de bonne qualité pour une visualisation rapide des images, il inscrira au dos de cette planche les commentaires utiles.

Le CD ne sera pas retourné à l'auteur et il ne sera pas conservé.

L'auteur d'une série sélectionnée s'engage à fournir sur simple demande des organisateurs les originaux avec une résolution d'au moins 6 millions de pixels ou d'au moins 2500 pixels pour la plus grande longueur pour les diapositives numérisées, sans interpolation (fichiers jpeg originaux 6Mpx et plus, raw, tiff).

### ENVOIS

Les candidats feront parvenir à leurs frais et risques, en un seul envoi toutes les images (tirages/CD) et impérativement accompagnées du bulletin de participation, à cette adresse :

**CLUB LÉO LAGRANGE  
CONCOURS PHOTO NATURE  
16 Rue de la Commune de Paris  
F-52100 SAINT-DIZIER  
France**

**La date de clôture est fixée au 30 juin 2007.** Les envois seront faits au tarif postal en vigueur. Les photographies seront acceptées 7 jours après la clôture.



© Ghislain Simard



## JURY

Le jury, composé de personnalités du monde de la photographie et de spécialistes de la faune sauvage, se réunira pour sélectionner les oeuvres qui seront exposées et désigner les lauréats.

## PRIX ET REMISE DES PRIX

Une oeuvre en compétition ne pourra être primée qu'une seule fois. Chaque auteur pourra recevoir autant de prix que d'oeuvres classées. Le concours est doté de plusieurs prix, ils seront attribués par catégorie :

### Pour le concours papier :

- Grand Prix du Festival (toutes catégories)
- Prix Spécial du Jury (toutes catégories)
- Prix de la meilleure photographie de mammifère
- Prix de la meilleure photographie d'oiseau
- Prix une vie d'insecte et d'araignée
- Prix histoire de plante
- Prix paysage du monde
- Prix Graphisme, formes et matière
- Prix autre animaux sauvages
- Prix de la meilleure photographie : thème de l'année
- Prix du meilleur photographe Régional (résidant en Champagne-Ardenne), toutes catégories.
- Prix du Conseil Général de la Haute-Marne (pour une image représentative de la nature dans ce département)
- Prix du public (vote public durant le Festival parmi les images sélectionnées)
- Arrêts sur images (liste de récompenses et distinctions déterminées par le jury)

### Pour les séries numériques :

Trois prix seront attribués pour les trois meilleures séries (tout thème confondu).

Le jury se réserve le droit de modifier la liste des prix en fonction de la qualité des oeuvres en compétition.

La proclamation des résultats et la remise des prix auront lieu lors du Festival. Le prix du public sera attribué à l'issue du Festival. Les lauréats seront avertis des résultats. Les prix ne sont pas échangeables et ils ne peuvent être remplacés par des espèces. Les prix pourront être expédiés à la demande des auteurs, en port dû. Les prix non réclamés dans un délai de 6 mois pourront être remis en jeu pour le concours suivant.

## RETOUR DES PHOTOS ET ENVOIS DES RESULTATS

Pour le retour des photographies il faut impérativement joindre à l'envoi :

- Une enveloppe rigide suffisamment affranchie (ou accompagnée de coupons internationaux), portant le nom et adresse pour le retour.

Les demandes de retour seront traitées au plus tard en décembre. Aucune autre demande ne pourra être traitée à posteriori. Il n'y aura aucun retrait possible et les images ne seront pas conservées. Pour recevoir les résultats :

- Le photographe joindra une enveloppe timbrée (ou accompagnée d'un coupon international) libellée à son nom et adresse. Toute enveloppe insuffisamment affranchie ne sera pas retournée.

## EXPOSITIONS

Une sélection des meilleures images sera présentée au public en avant-première au Club Léo Lagrange de Saint-Dizier courant septembre 2007, et lors d'éventuelles expositions itinérantes. L'AFPAN « L'Or Vert » se réserve le droit de produire et de faire circuler une exposition du concours.

En participant à ce concours, le photographe déclare être en possession des droits des images présentées. **L'auteur d'une photographie sélectionnée accepte la reproduction de son oeuvre et la présentation de tout ou partie de ses oeuvres pour l'exposition, la présentation des résultats sur le web et l'utilisation éventuelle en vue de la promotion du Festival ou de ceux à venir, sans contrepartie.**

Le photographe fournira l'original de sa photographie (argentique ou numérique) sur simple demande de l'organisateur et dans un délai de 15 jours suivant la demande.

Les organisateurs s'engagent à citer le nom de l'auteur pour toute publication et à ne pas faire d'autre utilisation de l'oeuvre sans accord préalable de l'auteur. L'oeuvre présentée est déclarée sans valeur commerciale.

Les organisateurs prendront le plus grand soin des images qui leur seront confiées. L'association décline cependant toute responsabilité en cas de dommage, vol ou perte durant l'acheminement postal, la manipulation ou l'exposition des oeuvres.

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables en cas d'annulation de ce concours si les circonstances l'imposaient.

Le fait de participer à ce concours entraîne l'acceptation pleine et entière de ce présent règlement.

Ce règlement est également rédigé en Anglais.

Renseignements

[www.festiphoto-montier.org](http://www.festiphoto-montier.org) ou [maud.afpan@orange.fr](mailto:maud.afpan@orange.fr)

**11e CONCOURS INTERNATIONAL DE LA PHOTOGRAPHIE ANIMALIERE ET DE NATURE 2007**  
**BORDEREAU D'ENVOI DES PHOTOGRAPHIES**  
 (A remplir lisiblement en majuscules)

Nom.....prénom.....  
 Adresse:.....  
 Code postal :..... Ville ..... Pays :.....  
 E-mail.....http://.....  
 Tel :..... Fax :.....

CONCOURS PAPIER COULEUR OU NOIR ET BLANC (5 photos maxi par catégorie)			SERIE NUMERIQUE (CD- 3 à 5 photos)
N°	catégorie	Titre	Nombre de photos :
1			cat A <input type="checkbox"/> cat P <input type="checkbox"/> cat L <input type="checkbox"/>
2			(Cochez la case correspondante)  <input type="checkbox"/> Je souhaite être informé des résultats du concours, je joins une enveloppe affranchie libellée à mon adresse.  <input type="checkbox"/> Je souhaite le retour de mes photographies papier, je joins une enveloppe rigide suffisamment affranchie libellée à mon adresse.
3			
4			
5			
6			
7			
8			
9			
10			
11			
12			
13			
14			
15			

*Je déclare être l'auteur des oeuvres mentionnées ci-dessus et reconnait avoir pris connaissance du règlement du concours. J'autorise l'AFPAN "l'Or Vert" à reproduire mes photographies primées ou sélectionnées dans le cadre exclusif d'opérations promotionnelles.*

Signature :